



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, CHIVOT Frédéric, DEFENTE Clément, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, Anne HOTTE, Jacques LEMOINE, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHEL Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THÉRON Rémi.

Étaient absents excusés : Nicolas DEFRANSURE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON), Jean-Yves LEGRAND (pouvoir de vote donné à Rémi THÉRON).

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2024

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Réforme des redevances de l'agence de l'eau : institution d'une contre-valeur

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances s'appliquera.

Pour chaque service d'eau potable, 2 nouvelles redevances remplaceront les 2 redevances existantes, l'une sur la « consommation d'eau potable », l'autre sur « la performance des réseaux ». Ces redevances étaient auparavant perçues par le délégataire, à partir de janvier 2025 ce seront les collectivités qui collecteront ces deux nouvelles redevances auprès des usagers pour ensuite les reverser à l'agence de l'eau.

La somme qui sera appelée par l'agence de l'eau auprès de la commune sera calculée en fonction du nombre de m³ facturés. Considérant qu'il peut y avoir des écarts entre le nombre de m³ facturés et le nombre de m³ payés (impayés et dégrèvements), la commune doit mettre en place une contre-valeur (ou coefficient de prudence) pour sécuriser ses comptes.

Le maire demande au conseil municipal de délibérer pour déterminer le montant de la contre-valeur à mettre en place.

Considérant que pour l'instant la commune n'a pas encore de recul par rapport à ces nouvelles taxes, ainsi que la nécessité de garder équilibrés ses comptes et que cette contre-valeur peut être modifiée chaque année, le conseil municipal décide à l'unanimité de la fixer à 0.05€ HT/m³.

3. Participation employeur aux complémentaires prévoyance des agents

À partir du 1^{er} janvier 2025, les collectivités employeur auront l'obligation de rembourser une partie des cotisations à une complémentaire prévoyance de leurs agents.

Au 1^{er} janvier 2026 cette obligation s'étendra aux complémentaires santé.

La participation de la collectivité consiste en une prise en charge partielle des cotisations à un organisme de prévoyance auquel l'agent a individuellement souscrit.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité une prise en charge à hauteur de 7€ par agent pour la complémentaire prévoyance des agents, il est précisé que la complémentaire prévoyance doit être labellisée pour que la prise en charge s'applique.

4. Décision budgétaire modificative n° 4 : paiement des instructions des demandes d'urbanisme

Le maire expose que la facture pour les instructions des demandes d'urbanisme pour les années 2022 et 2023 ont été émises par la Communauté de communes en septembre 2024.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2024 le maire propose de réaliser la décision modificative ci-dessous :

- Article 61524 (chapitre 011) : - 10 000€
- Article 657351 (chapitre 65) : + 10 000€

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à la modification budgétaire.

5. Renouvellement de l'adhésion au dispositif du CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Le maire rappelle que le 29 septembre 2022 la commune adhérait au dispositif du CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif permet aux agents de signaler des actes énumérés ci-dessus et de se faire accompagner/soutenir dans leurs démarches.

La convention étant arrivée à son terme, le maire propose à l'assemblée de la renouveler pour une durée de 3 années.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Achat de jouets de Noël

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

Comme il y a deux ans le père Noël passera dans les rues du village pour distribuer des cadeaux aux enfants qui ont été sages.

Des coupons ont été déposés dans les boîtes aux lettres des familles ayant des enfants âgés de 0 à 11 ans.

95 enfants ont répondu et auront donc la visite du père Noël, il est prévu des jouets pour les plus jeunes et des cartes cadeaux pour les plus âgés ainsi que des chocolats.

Frédéric Chivot propose d'allouer la somme de 15€ par jouet et par carte cadeau, en complément il sera offert des chocolats pour un montant de 5€ par enfant. Le total de l'opération serait de 1 900€.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer.

Après délibération il est décidé à l'unanimité de valider la proposition. Les jouets seront achetés à Jouet Club et les cartes cadeaux à Intersport.

7. Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que le projet de sécurisation des voies communales est pour l'instant à l'arrêt. En effet le bureau d'étude qui accompagnait la commune pour ce projet n'est plus en mesure d'assister la collectivité suite à des démissions. La commune a déjà sollicité d'autres bureaux d'étude.

Anne Hotte qui était absente lors de la dernière séance demande ce qui a été décidé pour la grande rue au Hameau de Buyon et le projet de sens unique car elle n'a pas vu d'information dans le compte rendu à ce sujet. Le maire explique que la décision n'a pas encore été prise et qu'elle le sera dans le cadre du projet d'ensemble. Les habitants du hameau ont bien répondu à l'enquête et il les en remercie, les avis sont assez partagés.

- Le maire indique qu'un défibrillateur a été installée à côté de la porte de la mairie et est donc disponible en cas d'urgence.

- Le compromis de vente a été signé pour « la maison d'Anny » au 6 rue du Cdt André Dodart et sa parcelle. Une clause a bien été notée dans le compromis pour préserver la maison qui ne pourrait être démolie que si des désordres irréversibles étaient constatés. Le permis de construire du pôle médical devrait être déposé par les acquéreurs en janvier 2025.

Jean-Michel Salon demande si une destination a été trouvée par les acquéreurs pour la maison. Le maire répond que pour l'instant il n'a pas connaissance d'une destination, elle devrait servir dans un premier temps de réserve pour la pharmacie.

- Le maire informe que le recensement de population aura lieu en janvier et février 2025, 2 agents recenseurs ont été trouvés, il s'agit de madame Caroline Defente et madame Hami Ouedraogo.
- Les illuminations de Noël seront posées semaine 49 et déposées à la fin du mois de janvier 2025.
- Frédéric Chivot indique que 93 personnes participeront au voyage à Bruges le 22 décembre 2024.
- 209 personnes se sont inscrites pour le repas du Téléthon (dont 60 repas à emporter).
- Jacques Lemoine expose les travaux de voirie prévus avant la fin de l'année, des puisards vont être aménagés dans le bas du chemin du bosquet de Camont pour retenir les eaux qui descendent lors des pluies, un avaloir va être créé dans la contre-allée de la route de Beauvais car un administré est inondé lors de pluies intenses et une grille ainsi qu'un puit vont être installés rue du château d'eau.
- Anne Hotte félicite le service technique pour le fleurissement réalisé au hameau de Buyon et souligne l'investissement des bénévoles de la bibliothèque.
- Lorianne Delenclos fait part de la dernière réunion du conseil d'école qui s'est tenu le 7 novembre 2024. Il a notamment été souligné les difficultés de la communauté de communes à intervenir pour les demandes de travaux/réparation.
- Lorianne Delenclos demande quand seront refaits les enrobés rue des clabaudois suite aux travaux d'effacement des réseaux. Le maire répond qu'ils sont en cours de réalisation, l'entreprise Santerne est actuellement à l'œuvre rue de l'église.
- Lorianne Delenclos rappelle le désordre sur la voirie des Clabaudois et notamment la chaussée qui s'affaisse à certains endroits suite aux travaux d'aménagement du réseau collectif d'assainissement. Le maire répond que la commune a commandé les panneaux de signalisation pour limiter la vitesse des véhicules à 30km/h et l'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 tonnes (sauf livraison, desserte scolaire, véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères) d'emprunter la route. Quant à la communauté de communes, elle suit le dossier de sinistre auprès de l'assureur.
- Céline Roger questionne le maire sur la présence du « campeur » à l'entrée du village. Le maire informe que la situation n'a pas changé, la commune a alerté la gendarmerie, le procureur et la préfecture mais la réponse est toujours la même, personne ne peut intervenir.
- Jean-Michel Salon sollicite l'installation d'une poubelle à côté de la cabine à pizza, des cartons de pizza ont encore été retrouvés tout autour (et ramassés par les propriétaires de la cabane à pizza). Jacques Lemoine répond que cela sera fait.
- Jacques Lemoine informe que les arbres commandés auprès de la Fédération de chasse seront plantés dans le bas du chemin du bosquet de Camont en janvier. Un mail va être envoyé à l'école pour savoir si les enfants pourraient participer à l'opération.
- Jacques Lemoine informe que le banc situé à l'arrêt de bus place du petit-plachy a été cassé, il est donc à remplacer/réparer. Le maire propose de profiter de cette occasion pour le peindre en rouge en hommage aux femmes victimes de féminicide et de violences conjugales. Le conseil valide immédiatement l'idée.

Sans autre question et information, la séance est levée à 21h42.

